

Avis public

Le 20 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2023-127 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 400 000 \$ AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT AU MONTANT DE 3 000 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement le 3 juillet 2024.

Le texte complet du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service des affaires juridiques et du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 11 juillet 2024.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-30 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2023-127 AYANT
POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS ET DES TRAVAUX D'AQUEDUC
ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN
VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE
1 400 000 \$ AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT AU
MONTANT DE 3 000 000 \$

Règlement numéro VS-R-2024-30 passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle du conseil le 20 mars 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville de Saguenay a adopté le règlement VS-R-2023-127 lors de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2023 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement VS-R-2023-127 afin d'augmenter l'emprunt;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 5 mars 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le présent règlement modifie le règlement VS-R-2023-127 de manière à :

- 1) **REEMPLACER** dans le titre du règlement, le montant de « 1 400 000 \$ » par le montant de « 3 000 000 \$ »;
- 2) **REEMPLACER** dans le 2^e ATTENDU du règlement, le montant de « 1 400 000 \$ » par le montant de « 3 000 000 \$ »;
- 3) **REEMPLACER** le texte de l'article 1 qui se lit comme suit :

« ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels et des travaux d'aqueduc :

Item au triennal	Description	Coût
650-00353	Remplacement de la chambre de vannes boulevard Saint-Paul : Travaux de réfection de la chambre de vannes sur la conduite principale d'eau potable du boulevard Saint-Paul de l'arrondissement de Chicoutimi.	900 000 \$
650-00354	Automatisation de purges sur conduites d'eau potable : Installation de systèmes de purges automatiques sur des extrémités de conduites d'eau potable afin d'éviter des problèmes de qualité et d'eau jaune.	250 000 \$
650-00355	Balancement hydraulique du réseau d'eau potable (Ville de Saguenay) : Honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation d'un modèle hydraulique du réseau d'eau potable, pour son balancement, l'identification de problèmes et solutions pour l'ensemble du territoire de Saguenay.	250 000 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT :		1 400 000 \$

L'estimation a été préparée par le Service du génie de la Ville de Saguenay, en date du 25 septembre 2023 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation. »

Par le suivant :

«ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels et des travaux d'aqueduc :

Item au triennal	Description	Coût
650-00353	Remplacement de la chambre de vannes boulevard Saint-Paul : Travaux de réfection de la chambre de vannes sur la conduite principale d'eau potable du boulevard Saint-Paul de l'arrondissement de Chicoutimi.	2 500 000 \$
650-00354	Automatisation de purges sur conduites d'eau potable : Installation de systèmes de purges automatiques sur des extrémités de conduites d'eau potable afin d'éviter des problèmes de qualité et d'eau jaune.	250 000 \$
650-00355	Balancement hydraulique du réseau d'eau potable (Ville de Saguenay) : Honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation d'un modèle hydraulique du réseau d'eau potable, pour son balancement, l'identification de problèmes et solutions pour l'ensemble du territoire de Saguenay.	250 000 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT :		3 000 000 \$

L'estimation a été préparée par le Service du génie, en date du 23 février 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.»

- 4) **REMPACER** à l'article 3 le montant de « 1 400 000 \$ » par le montant de « 3 000 000 \$ »;

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

MAIRESSE

ASSISTANT-GREFFIER

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
HONORAIRE ET TRAVAUX D'AQUEDUC
Estimation sommaire**

Item au triennal	Description	Coût
650-00353	Remplacement de la chambre de vannes boulevard Saint-Paul : Travaux de réfection de la chambre de vannes sur la conduite principale d'eau potable du boulevard Saint-Paul de l'arrondissement de Chicoutimi.	2 500 000 \$
650-00354	Automatisation de purges sur conduites d'eau potable : Installation de systèmes de purges automatiques sur des extrémités de conduites d'eau potable afin d'éviter des problèmes de qualité et d'eau jaune.	250 000 \$
650-00355	Balancement hydraulique du réseau d'eau potable (Ville de Saguenay) : Honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation d'un modèle hydraulique du réseau d'eau potable, pour son balancement, l'identification de problèmes et solutions pour l'ensemble du territoire de Saguenay.	250 000 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT :		3 000 000 \$

Ces estimations ont été préparées par le Service du génie. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Michel Nepton, ing., directeur par intérim
Service du Génie

23-02-2024